



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Oiseaux

Question écrite n° 9326

Texte de la question

M. Philippe Mathot appelle l'attention de M. le ministre de l'environnement sur le vide juridique auquel sont confrontés les éleveurs d'oiseaux domestiques. La législation française reconnaît en effet quatre sortes d'oiseaux : les oiseaux de basse-cour, les oiseaux de tir, les oiseaux de la nature et enfin le pigeon ramier. Les oiseaux domestiques (ou oiseaux d'élevage) n'ont quant à eux aucun statut juridique. De fait les éleveurs de ces espèces craignent à terme de ne plus pouvoir exporter ou vendre leurs oiseaux. Il lui demande si des mesures de reconnaissance d'un statut de l'animal d'élevage sont envisagées, et s'il peut lui fournir des précisions sur l'importance et la nature précise des élevages susceptibles d'être soumis à l'attribution d'un certificat de capacité jusqu'alors réservé aux seuls éleveurs professionnels.

Texte de la réponse

Les oiseaux d'origine sauvage en captivité comprennent des espèces dont les statuts juridiques sont très variables et auxquels correspondent des impératifs réglementaires différents. Il s'avère donc impossible de réserver un traitement uniforme aux différentes espèces élevées, et la mise en place d'un fichier national d'identification des oiseaux nés en captivité ne réglerait pas toutes les difficultés. Une réflexion a déjà été engagée sur ce thème et sur le projet connexe des certificats de capacité et des autorisations d'ouverture d'élevage d'oiseaux appartenant à des espèces sauvages. Elle doit se poursuivre avec les associations d'éleveurs. Un avant-projet d'arrêté a été rédigé pour instaurer un statut de l'animal né en captivité. Le dispositif administratif qui en découlerait sera élaboré dans les semaines à venir. Les préoccupations des éleveurs d'oiseaux d'origine sauvage en captivité, comme vous pouvez le constater, sont partagées par le ministère de l'environnement, et les textes évoqués ci-dessus sont élaborés en pleine concertation avec leurs représentants.

Données clés

Auteur : [M. Mathot Philippe](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9326

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4562

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 787